

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Session automne 2023

POL 1401-40
Introduction aux relations internationales et à la politique mondiale

Professeur : **Dan O'Meara**
Bureau : R-3280
Tél. : 514 987-3000, poste 7991
Heures de bureau : **Mardi 10:30-12:00**
ou sur rendez-vous

Descriptif du cours

Introduction aux principaux concepts en relations internationales à travers une analyse de l'évolution du système mondial. Étude des forces profondes, des luttes, des acteurs, des enjeux et des idées qui ont façonné le système mondial jusqu'à nos jours.

Objectif du cours

Ce cours se veut une initiation à la pratique de l'analyse des rapports internationaux. Il a un double objectif : tracer une vue d'ensemble de l'évolution de l'ordre mondial contemporain, et présenter une analyse *historique* et *critique* de l'émergence d'éléments constitutifs du système international et mondial. Le cours s'appuie sur une série de concepts de base, lesquels constituent des outils indispensables pour analyser les rapports et les conflits au sein de l'ordre international contemporain.

Structure du cours

Le cours se divise en trois parties :

1. L'objet d'étude, et la particularité de la discipline de Relations internationales en tant que sous-champ de la science politique;
2. L'évolution simultanée de quatre des principaux piliers de l'ordre international contemporain : le capitalisme, l'État national souverain, le système interétatique et la guerre;
3. L'évolution des rapports mondiaux au XX^e siècle et les grandes transformations qui ont donné lieu à l'ordre mondial du XXI^e siècle.

Organisation pédagogique et lectures obligatoires

Le bon déroulement du cours nécessite un important effort de lecture. **La lecture de l'ensemble des textes indiqués dans le calendrier ci-après est obligatoire** de même que l'écoute d'un exposé en ligne.

La plupart de ces textes sont regroupés dans le recueil préparé par le professeur et disponible à la COOPUQAM. Les six (6) textes non inclus dans le recueil sont disponibles sur Moodle ou via SOFIA.

Quant à la conférence-vidéo, elle est disponible en ligne.

Autre matériel bibliographique fortement recommandé

- MACLEOD, Alex, et Philippe Bonditti (dir.). 2019. *Relations internationales : Théories et concepts*, 4^e édition revue et augmentée, Montréal : Athéna éditions.

Évaluation

Tests liés aux lectures hebdomadaires :	5 x 6 % = 30 %
Fiches de lecture :	4 x 10 % = 40 %
Examen de synthèse en 2 parties :	10 % + 20 % = 30 %

1. Tests liés aux lectures hebdomadaires (30 %)

- Il y aura six (6) tests. Chacun d'eux consistera en six (6) questions à choix multiples.
- Tous les tests sont obligatoires, mais seuls les cinq (5) meilleurs résultats seront comptabilisés pour la note finale.
- Le calendrier ci-après indique les dates des six (6) tests, lesquels auront lieu sur Moodle en début de séance.

2. Fiches de lecture (40 %)

- Cinq (5) fiches de lectures doivent obligatoirement être remises.
- Chacune d'elles est évaluée sur 10 points. Seules les quatre (4) meilleurs fiches compteront pour la note finale, soit **40 %**.
- Chaque fiche doit être remise **sur Moodle au plus tard à 13 h 45 le jour de la date indiquée dans le calendrier** ci-après. Aucune fiche remise en retard (sans entente préalable avec le professeur) ne sera corrigée.

Présentation des fiches :

- Remise **uniquement** par Moodle.
- Maximum 400 mots
- Imprimée à double interligne ou 1,5 ligne
- Police de caractères : *Times* ou *Times New Roman*, en 12 points
- Pas de page de couverture

Contenu des fiches :

Les fiches doivent être rédigées dans vos propres mots, donc pas de citations de l'auteur-e.

Chaque fiche doit contenir les quatre (4) éléments ci-dessous, présentés dans l'ordre indiqué ici :

- **Référence bibliographique** du texte analysé : elle devra être complète et exacte;
- **But(s) de l'auteur-e** : la présentation du but se fait en une seule phrase amorcée par un verbe à l'infinitif (démontrer, examiner, présenter, contester, tracer, etc.). La présentation du but (ou des buts) de l'auteur-e se fait en quelques lignes, toutes amorcées par un verbe à l'infinitif;
- **Thèse** : il s'agit d'un énoncé susceptible d'être vrai ou faux, présentant le point de vue défendu par l'auteur-e (2 ou 3 lignes);
- **Argumentation** : il s'agit d'énumérer les arguments principaux présentés par l'auteur-e pour démontrer sa thèse.

3. Examen de synthèse (30 %)

L'examen de synthèse aura lieu **le 14 décembre 2023**. Il sera divisé en deux (2) parties :

1^{re} partie : Des questions à choix multiples portant sur l'ensemble de la matière du cours, tant sur les exposés magistraux que les lectures obligatoires. Cette partie comptera pour **10 % de la note finale**. Cette partie de l'examen se fera sur Moodle.

2^e partie : Vous donnerez une définition courte (max. 5 phrases) de 10 concepts choisis parmi la liste des 30 concepts de base qui figurent dans le présent plan de cours. Cette partie comptera pour **20 % de la note finale**. Cette partie sera par écrit, à la main, dans un cahier distribué à cet effet.

- ✓ Vous êtes tenu-e d'assister à toutes les séances du cours. Toute absence **doit être motivée par écrit, idéalement avant le cours**. Le fait d'avoir plus d'une absence non justifiée sera considéré comme un abandon du cours.
- ✓ Pour réussir le cours, il faut **impérativement** réaliser la totalité des étapes d'évaluation (les 6 tests liés aux lectures hebdomadaires, les 5 fiches de lecture et l'examen de fin de session). **Quiconque manquera une de ces étapes sans justification motivé par écrit recevra la mention ÉCHEC pour le cours**.
- ✓ Tout non-respect d'une échéance d'une des modalités d'évaluation **doit être motivé par écrit** dès que la personne est en mesure de constater qu'elle ne pourra pas respecter ladite échéance.
- ✓ Les fiches remises en retard **sans entente préalable avec le professeur** ne seront **ni** corrigées **ni** considérées comme ayant été remises.
- ✓ Pour les 2 parties de l'examen final, vous vous engagez sur l'honneur à ne consulter ni livres, ni notes, ni ordinateurs ni tout autres appareil électronique.

30 concepts de base à maîtriser pour l'examen de synthèse	
Anarchie internationale	Intérêt national
Avantage comparatif	Mercantilisme
Balance de paiements	Mondialisation
Capitalisme	Agent
Co-existence pacifique	Système westphalien
Dilemme de la sécurité	<i>Soft power</i>
Division internationale du travail	Sécurisation
Sécurité nationale	Sécurité collective
Société internationale	Stratégie
État	Équilibre de puissances
Guerre	Gouvernance
Hégémonie	Souveraineté
Système de Bretton Woods	Géopolitique
Impérialisme	Système étalon or
Interdépendance complexe	Ordre mondial

Calendrier

Section I — Qu'est-ce que la discipline Relations internationales ?

7 sept. **Présentation du plan de cours**, discussion de la formule pédagogique et du mode d'évaluation.

14 sept. - **Comment rédiger une fiche de lecture**
- **L'objet d'étude**

Lecture obligatoire

- O'MEARA, Dan (i), (en préparation), « Chapitre 1 : Relations internationales et politique mondiale » dans IDEM., *Introduction critique aux relations internationales et à la politique mondiale*, p. 11-23. **Disponible sur Moodle.**

21 sept. **En quoi consiste le pouvoir en politique mondiale ?**

📖 1^{er} test lié à la lecture hebdomadaire, portant sur le texte de O'Meara (ii)

Lecture obligatoire

- O'MEARA, Dan (ii), (en préparation) « Chapitre 2 : Comprendre le pouvoir en politique mondiale », *ibid.*, p. 24-51. **Disponible sur Moodle.**

28 sept. **Le concept de la structure internationale/mondiale**

📖 2^e test lié à la lecture hebdomadaire, portant sur le texte d'Armstrong

Lecture obligatoire

- ARMSTRONG, David. 2012, « L'évolution de la société internationale » dans John Baylis, Steve Smith et Patricia Owens (dir.), *La globalisation de la politique mondiale*, Montréal : Modulo, p. 37-52. **Disponible sur Moodle**

SECTION II — L'évolution des piliers de l'ordre international

5 oct. **Le capitalisme**

📖 Remise de la 1^{re} fiche de lecture portant sur le texte de Sewell

Lecture obligatoire

- SEWELL, William H. Jr, 2019, « L'époque capitaliste », *Traces : Revue des sciences humaines*, n° 36, p. 169- 182. **Disponible en ligne à l'adresse suivante :**
<https://journals.openedition.org/traces/9648#text>

12 oct. **La construction de l'État national souverain**

📖 3^e test lié à la lecture hebdomadaire, portant sur le texte le texte d'Allès *et al.*

Lecture obligatoire

- ALLÈS, Delphine, Frédéric Ramel et Pierre Grosser, 2018, « L'État et la diplomatie », dans IDEM. *Relations internationales*, Malakoff : Armand Colin, p. 103-118. **Disponible via Sofia.**

19 oct. Guerre, système interétatique et l'évolution de l'ordre mondial.

📖 4^e test lié à la lecture hebdomadaire, portant sur le texte de Sheehan

Lecture obligatoire

- SHEEHAN, Michael, 2012, « Le caractère changeant de la guerre », dans John Baylis, Steve Smith et Patricia Owens (dir.), *La globalisation de la politique mondiale*, Montréal : Modulo, p. 221-235.

26 oct. Semaine de lecture

SECTION III— Les rapports mondiaux au XX^e siècle

2 nov. Les racines de la Première Guerre mondiale

📖 Remise de la 2^e fiche de lecture portant sur le texte de Keegan

Lecture obligatoire

- KEEGAN, John, 1990, « Tout homme est un soldat », dans IDEM, *La Deuxième Guerre mondiale*, Paris : Perrin, p. 11-36.

9 nov. Les conséquences de la Première Guerre mondiale et la crise des années 1930

🔊 Remise de la 3^e fiche portant sur l'exposé de Milza

Écoute obligatoire d'une conférence-vidéo en ligne

- MILZA, Pierre [date inconnue], « Le fascisme est fondamentalement un phénomène européen », 78 minutes, <https://www.youtube.com/watch?v=tZuKkwZ4ko4>

16 nov. Conséquences de la Deuxième Guerre mondiale : La guerre froide et l'hégémonie américaine

📖 5^e test lié à la lecture hebdomadaire, portant sur le texte de O'Meara (iii)

Lecture obligatoire

- O'MEARA, Dan, (iii) 2019, « Hégémonie », dans Alex Macleod et Philippe Bonditi (dir.), *Dictionnaire des relations internationales*, Outremont : Éditions Athéna, p. 266-271.

23 nov. L'architecture institutionnelle de l'hégémonie américaine post-1945

📖 Remise de la 4^e fiche portant sur le texte de Deblock et Hamel

Lecture obligatoire

- DEBLOCK, Christian et Bruno Hamel, 1995, « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre », *Interventions économiques*, n° 26, automne 1994/hiver 1995, p. 9-42. **Texte disponible sur Moodle**

30 nov. La mondialisation

📖 Remise de la 5^e fiche portant sur le texte de Gélinas

Lecture obligatoire

- GÉLINAS, Jacques B., 2015, « La vraie nature du néolibre-échange », dans IDEM, *Le néolibre-échange : L'hypercollusion business-politique*, Montréal : Écosociété, p. 95-126.

7 déc. Le retour de la guerre en Europe ? – une lecture alternative

📖 6^e test lié à la lecture hebdomadaire, portant sur le texte de Roche

Lecture obligatoire

- ROCHE, Michel, 2023, « La guerre en Ukraine et les rapports de classe », dans *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 29, p. 179-126. **Disponible via Sofia**

14 déc.

📖 EXAMEN DE SYNTHÈSE EN 2 PARTIES

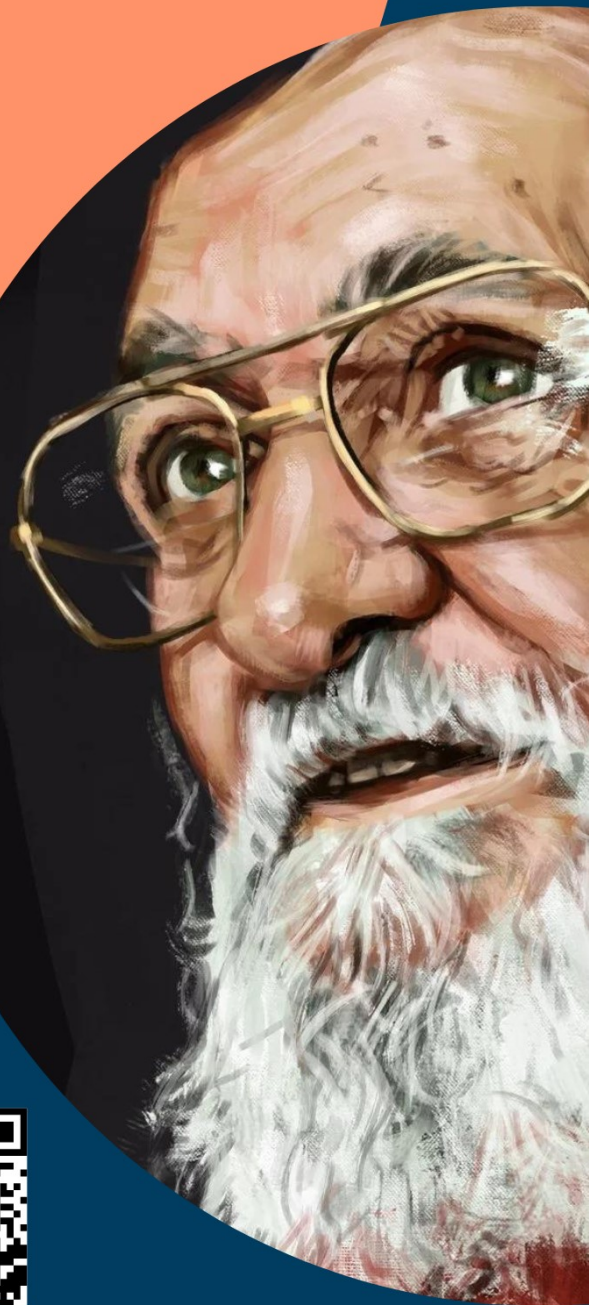
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*